

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT - L. VAN DRIESSCHE

Excusés : Mme G. GALLOIS – Mrs. Y.B. DE BEURMANN (Procuration donnée à F. COQUEREL) – L. DESROUSSEAUX – A. KEDZIERSKI – D. WICQUART

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 10 septembre 2019. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II. DELIBERATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET POUR 28 HEURES HEBDOMADAIRES – N° 2019-10-15.01

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade une délibération n° 2019-04-02.03 a été prise en date du 2 avril 2019 pour créer un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires pour le secrétariat de la Mairie ;

Un courrier a été envoyé au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour demander la suppression du poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe créé pour 28 heures par semaine par délibération n° 2016-12-08.02 prise en date du 8 décembre 2016 dans la mesure où le poste n'est pas pourvu.

Le C.T.P., réuni en séance le 12 septembre 2019 a émis un avis favorable à la suppression de ce poste. Cet avis a été transmis à la commune de Le Maisnil en date du 2 octobre 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de supprimer ce poste du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires créé par délibération du 8 décembre 2016.

III. DELIBERATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET – N° 2019-10-15.02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade une délibération n° 2019-04-02.01 a été prise en date du 2 avril 2019 pour créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour les services techniques de la Mairie.

Un courrier a été envoyé au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour demander la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe créé par délibération n° 2015-11-05.01 prise en date du 5 novembre 2015 dans la mesure où le poste n'est pas pourvu.

Le C.T.P., réuni en séance le 12 septembre 2019 a émis un avis favorable à la suppression de ce

poste. Cet avis a été transmis à la commune de Le Maisnil en date du 2 octobre 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de supprimer ce poste du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par délibération du 5 novembre 2015.

IV. DELIBERATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET POUR 30 HEURES HEBDOMADAIRES – N° 2019-10-15.03

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'adjoint du patrimoine qui occupait le poste à la médiathèque de la Commune a demandé une mutation et a été embauché par les services de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise à compter du 29 avril 2019 ; depuis cette date, le poste n'est plus pourvu.

Un courrier a été envoyé au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour demander la suppression du poste d'adjoint du patrimoine créé pour 30 heures par semaine par délibération prise en date du 19 juin 2014.

Le C.T.P., réuni en séance le 12 septembre 2019 a émis un avis favorable à la suppression de ce poste. Cet avis a été transmis à la commune de Le Maisnil en date du 2 octobre 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de supprimer ce poste du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour la suppression du poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet pour 30 heures hebdomadaires créé par délibération du 19 juin 2014.

V. DELIBERATION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET POUR 23 HEURES 30 MINUTES HEBDOMADAIRES – N° 2019-10-15.04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade, une délibération n° 2019-04-02.02 a été prise en date du 2 avril 2019 pour créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour 23 heures 30 minutes hebdomadaires pour l'école de la Commune.

Un courrier a été envoyé au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion pour demander la suppression du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe créé à temps non complet pour 23 h 30 mn par semaine par délibération n° 2016-09-06.03 prise en date du 6 septembre 2016, dans la mesure où le poste n'est pas pourvu.

Le C.T.P., réuni en séance le 12 septembre 2019 a émis un avis favorable à la suppression de ce poste. Cet avis a été transmis à la commune de Le Maisnil en date du 2 octobre 2019.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de supprimer ce poste du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour la suppression du poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps

non complet créé par délibération du 6 septembre 2016 pour 23 h 30 minutes hebdomadaires.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LES BONS D'ACHATS POUR LE PERSONNEL TERRITORIAL A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE - N° 2019-10-15.05

Monsieur le Maire propose d'attribuer à tous les agents territoriaux un bon d'achat « Auchan » à l'occasion des fêtes de fin d'année 2019, pour un montant de 70 € (soixante-dix euros).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention pour l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de 70 € à chaque agent territorial pour les fêtes de fin d'année 2019.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

VII. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

Monsieur le Maire rappelle que les comptes-rendus des différentes commissions sont envoyés avant la séance. Les Conseillers sont invités à en prendre connaissance et à questionner le responsable de commission, si besoin, durant la réunion.

a) Commission jeunesse

La commission s'est réunie le 1^{er} octobre dernier.

Cantine :

Madame Catherine CHARLOT rappelle qu'une commission « menus » a été créée. Un parent d'élève a mangé à la cantine le jeudi 10 octobre. L'objectif étant d'évaluer la qualité de repas servis aux enfants, une fiche d'évaluation a été transmise au parent concerné.

Depuis la rentrée des classes, quelques dysfonctionnements (qualité, livraison, organisation...) ont été soulevés avec le nouveau prestataire. Madame Catherine CHARLOT rapporte que le cahier des charges n'est parfois pas respecté.

Monsieur Michel BORREWATER demande de lister les différents problèmes en précisant l'auteur de la remarque (enfant, enseignant, personnel encadrant etc.). Il est également demandé de veiller au respect du « grammage » indiqué dans l'offre.

Monsieur François COQUEREL ajoute qu'il serait judicieux de « mélanger les points de vue ».

Suite à une question de Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, Madame Catherine CHARLOT précise que le contrat avec DUPONT RESTAURATION est signé pour 1 an reconductible expressément deux fois.

Convention ENIR :

Le dernier matériel acquis dans le cadre de la convention sera installé en fin d'année. Afin d'obtenir un retour objectif de l'équipe enseignante, le comité de pilotage se réunira en janvier ou février prochain pour réaliser le bilan.

Conseil des enfants :

Le thème pour l'année est « Nature et santé ».

Les enfants délégués seront accueillis le 19 février 2020 à l'occasion d'une séance du Conseil Municipal.

Portes ouvertes :

Des portes ouvertes de l'école sont organisées le samedi 23 novembre prochain, de 9h00 à 12h00. La municipalité sera présente pour promouvoir les activités périscolaires proposées aux élèves.

Garderie :

Quelques « ajustements » ont été nécessaires depuis la rentrée de Septembre au niveau de l'organisation des animateurs.

Madame Catherine CHARLOT obtient l'accord des membres présents pour l'acquisition d'une table basse supplémentaire pour un coût estimé de 200 euros TTC.

Agenda :

La fête de fin d'année aura lieu le 13 décembre prochain. La fête de fin d'année scolaire est fixée au samedi 27 juin 2020.

b) Commission finances

Monsieur le Maire demande qu'on lui transmette les dépenses à prévoir au budget 2020 avant le mois de Février. Suite à une question de Madame Catherine HERMANT, il précise que le budget sera voté par la nouvelle équipe municipale, après les élections des 15 et 22 mars 2020.

c) Commissions travaux et urbanisme**Enquête publique :**

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, le public était invité à s'exprimer sur le projet de PLU communal. L'enquête s'est déroulée du 3 septembre au 4 octobre 2019.

Monsieur le Maire s'étonne d'une faible mobilisation de la population, aussi bien lors de permanence du commissaire enquêteur que sur le registre numérique. Il précise par ailleurs que ce registre reste accessible et invite les Conseillers à le consulter s'agissant de « la vie de la commune ».

Le rapport de l'enquête publique sera publié le 4 novembre. Le Plan Local d'Urbanisme devrait être approuvé en Conseil Métropolitain du 13 décembre.

Extension du réseau d'assainissement :

Monsieur le Maire fait un point sur le chantier en cours. Il assiste à chacune des réunions organisées par les services métropolitains en présence de l'entreprise chargée de la réalisation de l'ouvrage.

En termes de sécurité des routes et notamment de la déviation mise en place, Monsieur le Maire constate de nombreuses incivilités : vitesse excessive rue de l'Eglise (et donc à proximité de l'école), certains usagers empruntent la route barrée (rue Haute Loge) et « forcent » le passage.

Des contrôles VL et PL seront réalisés par la Gendarmerie.

Monsieur Michel BORREWATER précise que le chantier sera stoppé durant les vacances de fin d'année (Noël – Nouvel an).

Commerçants et CTL :

Un premier Comité Technique Local (CTL) a eu lieu le lundi 14 octobre. Ce dispositif de la MEL a pour objectif d'étudier l'impact des travaux sur l'activité des commerçants et restaurateurs. Ces derniers constatent une forte diminution de fréquentation.

La signalisation a été mise en cause. Monsieur le Maire précise que le maître d'ouvrage, la MEL, a des obligations à respecter en matière de sécurité routière, d'où le nombre de panneaux important.

Vidéoprotection :

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du dossier d'installation d'un système de vidéoprotection. Un arrêté préfectoral d'attribution de la subvention devrait nous parvenir fin octobre début novembre.

Centre village :

Monsieur le Maire revient sur le projet de réaménagement du centre village. Une réunion en présence de l'AMO, du cabinet d'architectes PLATO et du bureau d'études techniques NORTEC a eu lieu le 2 octobre. Cet échange fut l'occasion de discuter de l'esquisse proposée par le cabinet.

L'APS (Avant-Projet Sommaire) sera remis par le cabinet d'architectes le 8 novembre prochain.

Une réunion du Conseil Municipal pourrait intervenir à la suite du dépôt de l'APS.

En parallèle, des travaux de mise en sécurité et de sondage des sols sont opérés par les agents techniques. Une étude plus approfondie des sols sera menée par une entreprise spécialisée. Les demandes de devis ont été envoyées.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des documents relatifs au projet sont à disposition des Conseillers, en mairie.

Projets immobiliers :

Monsieur le Maire rappelle que deux OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) ont été inscrites dans le projet du PLU.

Un rendez-vous a été pris avec les héritiers pour l'acquisition du terrain situé en centre village.

S'agissant de l'aspect technique, Monsieur le Maire souhaite que la société ETYO apporte une aide dans l'élaboration de ces projets et il expose deux devis établis par la société ETYO : L'un pour le terrain en centre-village d'un montant de 7200 euros TTC (tranche ferme uniquement) et l'autre pour le terrain dit « AUCM » (zonage dans le PLU à venir) d'un montant de 10 800 euros TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature des deux devis. Les membres se positionneront lors d'une prochaine séance sur présentation de la proposition d'aménagement détaillée de l'AMO.

d) Commission communication

Monsieur Didier DUQUESNE annonce que le bulletin de décembre est en préparation. Une réunion est programmée le mardi 5 novembre à 20h15. Le bulletin pourrait être distribué le 19 décembre.

Dans le cadre de la mise en conformité avec le RGPD et des obligations à respecter en matière de communication communale, une réunion est organisée le mardi 12 novembre en présence de notre Déléguée à la Protection des Données (DPD).

e) Commission environnement

Agenda 2020 :

Le marché aux fleurs est fixé au samedi 25 avril 2020.

Catastrophe naturelle :

Une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a été faite auprès des services préfectoraux. Monsieur le Maire précise qu'en cas de publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, les habitants auront 10 jours pour constituer un dossier avec leur compagnie d'assurance.

f) Métropole Européenne de Lille

Visite du Président :

A l'occasion d'une visite au sein de la commune, Monsieur Damien CASTELAIN, Président de la MEL, s'est vu présenté le projet de réhabilitation de la ferme et de l'espace Boulinguez. Une visite du chantier d'extension du réseau d'assainissement a conclu la rencontre.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Fiche communale :

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole a édité les « fiches communales » de Le Maisnil. Elles abordent différentes thématiques et présentent les « chiffres clés » de la commune. Monsieur le Maire invite les Conseillers à consulter ce document à disposition au secrétariat.

Distribution « toutes boîtes » :

Une distribution « toutes boîtes » est prévue fin octobre. Elle concernera la cérémonie du 11 Novembre, la collecte pour la Banque Alimentaire organisée par le CCAS et les vœux des agents d'Esterra.

Cérémonie des Vœux :

Monsieur le Maire propose la date du vendredi 10 janvier 2020 à 19h30 pour la cérémonie des vœux de l'année 2020.

Secrétariat :

Le secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé le samedi 2 novembre 2019.

Agenda :

Prochaines séances :

- Mardi 19 novembre 2019 à 20h15
- Mardi 17 décembre 2019 à 20h15
- Mardi 21 janvier 2020 à 20h15
- Mardi 19 février 2020 à 19h30 (Conseil des enfants)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et trente-cinq minutes.